



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2019-2020

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Dans un souci d'équité, une attention particulière a été portée à la rédaction de manière à assurer une égale représentation des femmes et des hommes.

Coordination et rédaction

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté en version PDF sur le site Web gouvernemental Quebec.ca, dans la section relative aux [publications du Ministère](#).

Il peut également être offert en format imprimé ou être adapté sur demande auprès du Ministère.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-85311-4 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

1. TABLE DES MATIERES

Liste des sigles	v
INTRODUCTION	7
1. PORTRAIT DU MINISTÈRE.....	8
1.1. Mission	8
1.2. Vision et valeurs	8
1.3. Principes d'action et de gouvernance.....	9
1.4. Partenaires	11
2. ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	13
2.1. Reddition de comptes et obligation d'accommodements.....	13
2.2. Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.....	14
3. GROUPE DE TRAVAIL.....	14
3.1. Élaboration et suivi de la mise en œuvre.....	14
3.2. Adoption du plan d'action.....	16
4. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES pour la période 2018-2019	16
5. ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2019-2020	16
5.1. Actions liées à la mission du Ministère	18
5.1.1. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	18
5.1.2. Éducation des adultes	28
5.1.3. Formation professionnelle	30
5.1.4. Enseignement supérieur	31
5.1.5. Aide financière aux études	33
5.1.6. Loisir et sport.....	35

5.2.	Actions liées aux services à la population	44
5.2.1.	Communication	44
5.2.2.	Traitement des plaintes.....	46
5.3.	Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public.....	47
5.3.1.	Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement	47

2. LISTE DES SIGLES

A

Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)	36
---	----

C

Carte accompagnement loisir (CAL)	38
---	----

D

Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP)	14
Direction de l'adaptation scolaire (DAS)	14
Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue (DEAFC)	15
Direction de l'enseignement privé (DEP)	14
Direction de l'expertise et du développement des infrastructures de l'enseignement supérieur (DEDIES)	15
Direction de la formation professionnelle (DFP)	14
Direction de la planification et des programmes (DPP)	14
Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats (DPESR)	14
Direction des affaires étudiantes et institutionnelles (DAEI)	14
Direction des communications (DC)	14
Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport (DIEGFLS)	33
Direction des politiques et de la gouvernance scolaire (DPGS)	46
Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité (DRPNIN)	15
Direction des ressources humaines (DRH)	15
Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle (DRMGC)	15
Direction des services de soutien et d'expertise (DSSE)	21
Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé (DSECIMD)	14
Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP)	14
Direction générale des relations du travail (DGRT)	14

E

Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)	17
--	----

F	
Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI)	36
Formation générale des adultes (FGA)	11
Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC)	38
Formation professionnelle (FP)	11
M	
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	20
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	20
O	
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	14
P	
Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL)	33
S	
Service du Web et du soutien aux opérations (SWSO)	41

3. INTRODUCTION

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) (ci-après *Loi*) énonce les responsabilités générales des ministères et des organismes publics à l'égard de ces personnes. Ainsi, elle prévoit que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements scolaires, doit produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'il offre. Conformément à cette loi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après le Ministère) présente son plan d'action annuel (2019-2020), qui témoigne de sa volonté de poursuivre, dans le cadre de sa mission, ses efforts pour contribuer à la pleine participation de ces personnes à la société québécoise.

Ce plan d'action met donc en exergue les mesures que le Ministère a prises pour favoriser la réussite éducative des personnes handicapées et leur participation sécuritaire à des activités physiques, des sports et des loisirs. Il s'inscrit dans la mission ministérielle, qui est d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

Convaincu que les établissements d'enseignement constituent un tremplin pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées, le Ministère oriente ses actions sur l'amélioration des services qui leur sont offerts à tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université. Il maintient également son soutien à ses différents partenaires nationaux, régionaux et locaux du domaine du loisir et du sport.

Le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020* présente, dans un premier temps, un portrait du Ministère. Il décrit ensuite les engagements de celui-ci à l'égard des personnes handicapées. Suivent quelques informations sur les conditions de mise en œuvre du plan d'action ainsi que sur le bilan des actions réalisées en 2018 et en 2019. Enfin, le plan précise les actions priorisées pour la période 2019-2020 dans des secteurs d'activité tels que :

- l'enseignement;
- l'aide financière aux études;
- les loisirs et les sports;
- l'accessibilité des lieux et des infrastructures;
- l'accueil, la communication et la documentation;
- l'embauche et le soutien en emploi.

À noter que ce plan d'action s'inscrit également dans les principes de développement durable. Ces principes soulignent la nécessité d'actions structurantes appuyées par l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires du monde de l'éducation.

4. PORTRAIT DU MINISTÈRE

4.1. MISSION

Le Ministère a pour mission de proposer au gouvernement des orientations et des politiques relatives aux domaines de sa compétence : l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire; la recherche; l'aide financière aux études; ainsi que le loisir et le sport. Il met en œuvre ces orientations et en assure le suivi. Il contribue par ailleurs à l'élaboration et à l'adoption de projets de loi ainsi qu'à la préparation et à l'édiction de projets de règlement qui prennent en considération les orientations gouvernementales. Enfin, il favorise la concertation entre les différents acteurs et partenaires de divers milieux. Les activités du Ministère visent notamment à :

- promouvoir l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, le loisir et le sport;
- contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise;
- contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels du Québec;
- encourager l'accroissement du niveau de scolarité de la population québécoise;
- favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir à toute personne qui souhaite en bénéficier.

4.2. VISION ET VALEURS

Le Ministère propose une réponse à des enjeux stratégiques auxquels font face le système éducatif et les milieux du loisir et du sport. Cette réponse est axée sur les résultats attendus des systèmes concernés et sollicite l'engagement de leurs acteurs et de leurs partenaires. Globalement, la vision du Ministère est orientée sur l'atteinte du plein potentiel de toutes et de tous et se définit ainsi :

- un système éducatif inclusif qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs, préparés au monde numérique et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, des sports et des loisirs de façon sécuritaire.

En plus d'adhérer aux valeurs du gouvernement, le Ministère possède ses propres valeurs liées à sa mission :

- les valeurs personnelles et sociales : l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi;
- les valeurs inhérentes au système éducatif : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances;
- les valeurs relatives à l'action : la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership du Ministère.

4.3. PRINCIPES D'ACTION ET DE GOUVERNANCE

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1) définit 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de leurs différentes activités. Les interventions du Ministère s'inscrivent dans une démarche qui tient compte des trois dimensions indissociables du développement durable (environnementale, sociale et économique). Dans le présent plan d'action, le développement durable se manifeste particulièrement par l'intermédiaire des quatre principes suivants.

Santé et qualité de vie



« Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est notamment traduit par les actions suivantes :

- améliorer les aménagements pour faciliter l'accessibilité des bâtiments scolaires aux personnes handicapées et donner à celles-ci une meilleure qualité de vie;

- sensibiliser le personnel à la réalité des personnes handicapées grâce à des formations.

Équité et solidarité sociales



« Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est entre autres traduit par les actions suivantes :

- mettre en place un plan d'action pour favoriser la pleine participation des personnes handicapées à la société québécoise et leur accès au savoir;
- s'assurer de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en réalisant une analyse différenciée selon le sexe (ADS) lorsqu'elle est nécessaire;
- mettre en œuvre des mesures d'aide aux personnes handicapées pour faciliter l'accès de ces personnes au marché du travail.

Subsidiarité



« Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée [dans] le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés » (article 6). En éducation, et plus particulièrement dans ce plan d'action, ce principe s'est notamment traduit par les actions suivantes :

- préciser les rôles et les responsabilités des différents niveaux d'autorité dans la réalisation des mesures du plan d'action (Ministère, commissions scolaires, instances régionales, etc.);
- faire connaître les rôles respectifs des différentes parties prenantes et favoriser le partage de leurs responsabilités grâce à l'accompagnement du Ministère auprès de son réseau;
- promouvoir une approche de gestion axée sur l'autonomie et la transparence au moyen des redditions de comptes obtenues des commissions scolaires et d'indicateurs de qualité préalablement définis.

Participation et engagement



La participation et l'engagement de tous les citoyens et citoyennes et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour assurer la réussite et la pérennité des actions telles que :

- renforcer le sentiment d'appartenance à la société des citoyens et citoyennes en situation de handicap en favorisant leur participation sociale, leur réussite éducative et leur accès aux services de loisir et de sport;
- s'assurer que des personnes handicapées membres du personnel sont consultées pour la planification des actions;
- s'assurer de la représentativité et de la diversité des types d'incapacités vécus par les personnes visées par ce plan d'action pour mettre en place des mesures inclusives.

4.4. PARTENAIRES

Dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les organismes des réseaux de l'enseignement offrent des programmes d'études et des services éducatifs à la population. Ces organismes sont les commissions scolaires et les établissements d'enseignement publics et privés (écoles, centres de formation professionnelle, centres d'éducation des adultes, cégeps, collèges et universités). Ils assument de grandes responsabilités en matière d'éducation et sont les premiers interlocuteurs du Ministère.

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 commissions scolaires (60 francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier). En 2017-2018, les services éducatifs et d'enseignement étaient offerts à plus d'un million de personnes dans 2 736 écoles publiques (1 216 791 élèves en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes [FGA] et en formation professionnelle [FP]). Pendant la même période, le réseau collégial public comptait 48 cégeps, dont 5 anglophones. À l'automne 2017, 195 725 étudiantes et étudiants y étaient inscrits, dont 26 401 en formation continue. Le réseau collégial privé était, quant à lui, composé de 65 établissements, qui accueillaient à ce moment 22 274 étudiantes et étudiants,

dont 8 590 en formation continue. Toujours à l'automne 2017, le Québec comptait 18 universités, dont 10 membres du réseau de l'Université du Québec et 3 anglophones. La population étudiante était estimée à 313 577¹.

De plus, le Ministère collabore avec plusieurs acteurs des milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui se préoccupent du développement des aptitudes, des connaissances et des compétences des élèves ou qui interviennent dans la formation des étudiantes et des étudiants et qui les soutiennent financièrement. Il s'agit, par exemple, de regroupements d'organismes d'enseignement, d'associations syndicales, de représentants du marché du travail, d'organismes socioéconomiques et d'ordres professionnels.

Le Ministère travaille aussi de concert avec de nombreux partenaires qui mènent des activités à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Ceux-ci sont issus des milieux privés, associatifs ou municipaux et sont spécialisés dans des domaines liés à l'éducation et à l'enseignement supérieur. Parmi ces partenaires, on trouve la Fédération des commissions scolaires du Québec; l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec; de nombreuses organisations autochtones, dont les commissions scolaires crie et Kativik et l'École des Naskapis; le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada); et l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, provinciale, canadienne et internationale. Il s'agit, entre autres, des fédérations sportives québécoises, des organismes nationaux de loisir, du Réseau du sport étudiant du Québec, du Conseil québécois du loisir et des unités régionales de loisir et de sport.

De plus, conformément à la *Loi sur la sécurité dans les sports* (RLRQ, chap. S-3.1), le Ministère apporte son soutien technique aux organismes sportifs pour l'élaboration et la diffusion de règles de sécurité, de normes et de guides à l'intention des intervenantes et intervenants.

Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux pour contribuer au développement du Québec.

¹ Source pour le nombre d'écoles : MEES, TSE, DGSEG, DIS, Sphère informationnelle, système GDUNO, données de décembre 2018.
Source pour les effectifs : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données du 24 janvier 2019.

5. ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

En conformité avec sa mission, le Ministère travaille continuellement à réduire les obstacles auxquels font face les personnes handicapées en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de loisir et de sport et à accroître leur participation sociale. Dans son plan d'action, il s'engage à :

- favoriser l'accès et la réussite scolaire des personnes handicapées au primaire et au secondaire;
- favoriser l'accès et la réussite scolaire des personnes handicapées à la formation professionnelle et technique;
- favoriser l'accès et la réussite scolaire des personnes handicapées à l'enseignement supérieur (collégial et universitaire);
- faciliter l'accès des personnes handicapées à l'aide financière aux études;
- favoriser l'accès des athlètes handicapés au sport;
- faciliter l'accès des personnes handicapées aux activités de loisir.

De plus, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère s'engage à rendre public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel comprend des mesures qui contribueront significativement à l'atteinte des défis et des résultats attendus de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Finalement, il s'engage à appliquer, dans le contexte de la révision permanente des programmes, la clause législative stipulant que le ministre responsable « est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées » (article 61.2).

5.1. REDDITION DE COMPTES ET OBLIGATION D'ACCOMMODEMENTS

Dans sa reddition de comptes pour l'année 2018-2019, le Ministère dressera le bilan de ses réalisations. Il présentera à cette occasion quelques faits saillants sur sa prestation de services aux personnes handicapées ainsi que sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

5.2. DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET CITOYENS

Le Ministère offre certains services directs à la population, notamment dans le cadre des programmes d'aide financière aux études. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens², publiée sur le site Web du Ministère, dresse le portrait des services offerts et indique à qui la population peut s'adresser pour les obtenir. Cette déclaration définit le niveau et la qualité des services et invite la population à participer à leur amélioration en exprimant ses attentes. Le Ministère s'est notamment engagé à faciliter l'accès des personnes handicapées aux publications et aux services offerts aux citoyens ainsi qu'à ses bureaux, comme le prescrivent l'article 26.5 de la *Loi* et la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

Un service de qualité constitue une valeur fondamentale qui anime le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions. Aussi, une attention particulière est accordée à toutes celles et à tous ceux qui lui adressent une demande de services. Offrir un service de qualité répondant aux attentes des citoyennes et des citoyens est une préoccupation quotidienne du Ministère et c'est pourquoi il est fier de s'engager en ce sens.

6. GROUPE DE TRAVAIL

6.1. ÉLABORATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Un comité de suivi interne, composé de représentantes et représentants de 10 secteurs ou directions du Ministère, veille à l'élaboration du plan d'action et à la réalisation des mesures qui y sont inscrites. Il a travaillé de concert avec un comité-conseil formé de personnes handicapées employées par le Ministère. Ce comité a été mis sur pied pour que les réalités vécues et les obstacles rencontrés par ces personnes dans leur travail soient considérés.

De plus, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées du Ministère et répondante auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est responsable de la coordination et du suivi du plan d'action.

² La Déclaration de services aux citoyennes et citoyens est en cours de révision et sera publiée au cours de l'année 2019.

Le groupe de travail qui a participé à la mise en œuvre du plan d'action 2019-2020 est composé de deux coordonnatrices et de dix autres membres en provenance des directions suivantes.

ENTITÉ	DIRECTION
Politiques et relations du travail dans les réseaux	Direction générale des politiques et de la performance ministérielle
	Direction générale des relations du travail (DGRT)
Ministère du Conseil exécutif	Direction des communications (DC)
Coordination ministérielle et secrétariat général	Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP)
Loisir et sport	Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP)
Enseignement supérieur	Direction des affaires étudiantes et institutionnelles (DAEI)
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	Direction de l'adaptation scolaire (DAS)
Aide financière aux études	Direction de la planification et des programmes (DPP) et Bureau des recours de l'aide financière aux études
Relations interculturelles, Autochtones et réseau éducatif anglophone	
Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	Direction générale de l'administration
Territoires, statistiques et enseignement privé	Direction de l'enseignement privé (DEP)

Enfin, les responsables du comité ont travaillé en collaboration avec d'autres directions de leur secteur respectif. La participation des directions suivantes mérite donc d'être soulignée : la Direction de la planification, de l'évaluation et du suivi des résultats (DPESR), la Direction de la formation professionnelle (DFP), la Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé (DSECIMD), la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures de l'enseignement supérieur (DEDIES), la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et de la nordicité (DRPNIN), la Direction du soutien au réseau éducatif anglophone, la Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle, la Direction des ressources humaines (DRH), la Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue (DEAFC), la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle (DRMGC) et la Direction de l'adéquation formation-emploi.

6.2. ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Le présent plan d'action a été adopté par M^{me} Sylvie Barcelo, sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le 25 juin 2019, conformément à la *Loi*. Il est disponible en format électronique sur le site Web gouvernemental Québec.ca. Il est également offert en format imprimé ou adapté sur demande auprès de la coordonnatrice des services aux personnes handicapées du Ministère.

7. BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES POUR LA PÉRIODE 2018-2019

En 2016, le Ministère s'était engagé à réaliser des actions pour réduire les obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées au regard de leur réussite scolaire et de leur participation aux activités récréatives et sportives. Dans sa reddition de comptes pour l'année 2018-2019, il dressera le bilan de ses réalisations accomplies au cours de cette période.

Par ailleurs, dans cette reddition de comptes, le Ministère présentera aussi quelques faits saillants sur sa prestation de services aux personnes handicapées ainsi que sur la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

8. ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2019-2020

Dans le but d'améliorer le niveau de scolarité des personnes handicapées, le Ministère poursuivra, pour la période précisée et en conformité avec sa mission, la réalisation d'actions favorisant l'accessibilité et la réussite scolaire à tous les ordres d'enseignement, à l'aide financière aux études ainsi qu'au loisir et au sport. De plus, conformément à la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, il continuera ses efforts pour faciliter, en toute égalité, l'accès des personnes handicapées à ses services d'accueil, à ses publications, à son site Web ainsi qu'au service des plaintes. Finalement, à titre de gestionnaire d'un organisme public, il poursuivra ses actions pour améliorer l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes handicapées et pour favoriser leur embauche au sein du Ministère.

La section suivante présente les actions priorisées par le Ministère pour l'année 2019-2020. La réalisation de la majorité de ces actions est échelonnée sur une période d'une année. Cependant, il est important de mentionner que celles-ci sont mises en œuvre au cours de

l'année scolaire, donc de septembre à juin. Par conséquent, pour plusieurs mesures, la reddition de comptes ne peut se faire avant juin 2020, puisque les données ne seront pas disponibles avant cette date.

8.1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

8.1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Complexité et diversité de l'offre de services destinés aux élèves handicapés	Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les écoles primaires et secondaires	Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés			
		Attribuer une aide financière de 19,2 M\$ destinée au soutien à l'intégration des élèves lourdement handicapés en classe ordinaire	Montant alloué prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires	DAS	Septembre 2019
		Attribuer une aide financière de 10,3 M\$ destinée au soutien à l'intégration des EHDA en classe ordinaire	Montant alloué prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires	DAS	Septembre 2019
		Attribuer une aide financière de 108,1 M\$ destinée à l'ajout de ressources pour les EHDA	Montant alloué prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires	DAS	Septembre 2019
		Attribuer une aide financière de 578 M\$ ³ , qui s'ajoute à l'allocation de base pour les élèves handicapés ou présentant un trouble grave du comportement	Montant alloué prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires	En collaboration avec la DRPNIN	Septembre 2019

³ Il s'agit ici d'un calcul qui repose sur le nombre d'élèves déclarés et reconnus handicapés ou atteints d'un trouble grave du comportement par commission scolaire. Ce montant repose donc sur des données provisoires.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		(Cette mesure a été adoptée <i>a priori</i> pour faciliter l'organisation des services particuliers – plan triennal de 2018-2019 à 2020-2021.)			
		Attribuer une aide financière de 1,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et de 6,6 M\$ pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	Montant alloué prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires	DAS	Septembre 2019
		Faciliter l'accès à des projets pédagogiques particuliers	Révision des projets pédagogiques particuliers (PPP) en FP dans le cadre de l'actualisation des parcours de formation axés sur l'emploi	DAS	Mars 2020 ⁴
		Réviser certains programmes d'études adaptés et élaborer des contenus d'apprentissage			
		Mettre en place le programme <i>Compétences axées sur la</i>	Diffusion de la version officielle	DAS	Décembre 2019

⁴ Puisqu'une année scolaire se déroule de septembre à juin, il est possible qu'en mars, les données ne soient pas disponibles et que les résultats liés à l'indicateur figurent dans le bilan du plan d'action suivant.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		<i>participation sociale</i> pour les élèves âgés de 6 à 15 ans (Ce programme est destiné aux élèves qui présentent une déficience intellectuelle moyenne ou sévère et qui ont été exemptés de l'application des dispositions relatives à la grille-matières.)	du nouveau programme sur le site du Ministère • Offre de formation		
		Élaborer le programme adapté destiné aux élèves de 16 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne ou sévère	• Écriture du programme⁵	DAS	Mars 2020 ⁶
		Déployer des contenus obligatoires en éducation à la sexualité chaque année, pour tous les élèves du primaire jusqu'à la fin du secondaire, notamment en rendant disponible un document de soutien à l'adaptation des services éducatifs liés à ces contenus pour les EHDAA	• Offre des contenus obligatoires • Suivi de la mise en œuvre⁷	DSECIMD	Mars 2020 ⁸

⁵ La rédaction devrait être terminée pour la fin de l'année scolaire 2020-2021.

⁶ L'échéance de cette action est prévue en juin 2021. Il s'agit d'une étape importante dans un projet d'envergure, raison pour laquelle cette action a été intégrée dans le présent plan d'action. Son bilan ne sera donc pas disponible en mars 2020.

⁷ Un guide d'accompagnement pour l'éducation à la sexualité a été produit pour les EHDAA. Il sera diffusé sous peu à l'intention du réseau scolaire.

⁸ Puisqu'une année scolaire se déroule de septembre à juin, il est possible qu'en mars, les données ne soient pas disponibles et que les résultats liés à l'indicateur figurent dans le bilan du plan d'action suivant.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Mettre en œuvre des contenus en orientation scolaire et professionnelle chaque année, de la 5 ^e année du primaire à la 5 ^e année du secondaire, dans toutes les écoles du Québec (Ces contenus répondent à des besoins de base en orientation présents chez tous les élèves, y compris les élèves handicapés. Pour ces derniers, des balises seront produites.)	• Offre des contenus obligatoires • Suivi de la mise en œuvre	DSECIMD	Mars 2020 ⁹
		Élaborer un référentiel d'intervention pour les élèves de 10 à 15 ans : volet de la mathématique (Ce guide favorise l'implantation des bonnes pratiques en matière d'enseignement des mathématiques pour tous les élèves, y compris les élèves handicapés.)	• Publication des référentiels sur le site Web du Ministère	DAS	Avril 2019
Défis rencontrés par les élèves handicapés tout au long de leur	Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés	Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par l'élaboration d'outils destinés au réseau en ce qui concerne les EHDAA			

⁹ L'échéance de cette action est prévue en juin 2022. Le bilan de celle-ci fera état de la mise en œuvre des contenus qui auront été offerts au 31 mars 2020.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
parcours, notamment lors des moments de transition		Effectuer un suivi de l'utilisation de la démarche du plan d'intervention	Nombre de plans d'intervention mis en place	DAS En collaboration avec la DRPNIN	Juin 2019
		Soutenir la mise en œuvre de démarches de transition de l'école vers la vie active pour les élèves handicapés	- Envoi de signets promotionnels aux directions d'école secondaire pour s'assurer de faire connaître la démarche - Participation aux rencontres de déploiement avec les partenaires concernés par la démarche - Participation à la journée nationale de l'entente MEES-MSSS	DAS En collaboration avec la DRPNIN	Avril 2019 Juin 2019 Mai 2019

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Faciliter l'arrimage lors de la transition entre le secondaire et le collégial	- Participation au comité consultatif regroupant l'enseignement supérieur, les commissions scolaires et l'enseignement privé - Mise en place de mécanismes pour assurer l'arrimage	DAS et DAEI En collaboration avec la DRPNIN	Mars 2020 ¹⁰
		Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par des formations et de l'accompagnement			
		Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire, notamment en offrant des formations portant sur les interventions à privilégier auprès des élèves ayant une surdité	- Nombre de personnes-ressources des services régionaux de soutien et d'expertise - Nombre de plans d'action des tables	Direction des services de soutien et d'expertise (DSSE)	Mars 2020 ¹²

¹⁰ Puisqu'une année scolaire se déroule de septembre à juin, il est possible qu'en mars, les données ne soient pas disponibles et que les résultats liés à l'indicateur figurent dans le bilan du plan d'action suivant.

¹² *Idem.*

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
			clientèle ¹¹ des services régionaux de soutien et d'expertise		
		Faire connaître les bonnes pratiques prometteuses ou reconnues efficaces par la recherche et les données probantes dans le but de développer l'expertise des intervenantes et intervenants scolaires dans la mise en place de services adaptés aux élèves handicapés	Suivi des plans d'action nationaux des services régionaux de soutien et d'expertise	DSSE	Mars 2020 ¹³
Difficulté d'accès à l'information sur les programmes et services offerts	Poursuivre et développer les actions de partenariat avec les différents ministères et organismes	Coordonner les travaux interministériels favorisant la mise en place d'un continuum de services intégrés pour les jeunes ou contribuer à ces travaux	Participation du Ministère au comité sur les situations complexes à risque de bris de service	DSSE	Mars 2020
		Contribuer aux travaux du comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des	Élaboration, adoption et déploiement de	DAS	Mars 2020

¹¹ Groupes de travail associés aux différentes clientèles : troubles du spectre de l'autisme, trouble du comportement, etc.

¹³ *Idem.*

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		services piloté par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	balises consensuelles portant sur les six leviers de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>		
			Participation à l'implantation de la trajectoire de services du programme <i>Agir tôt</i>	DAS	Mars 2020 ¹⁴
Défis rencontrés par les intervenants du réseau privé dans un contexte d'augmentation du nombre d'EHDAA	Favoriser la réussite et assurer un meilleur accompagnement des EHDAA dans les établissements d'enseignement privés	Poursuivre l'accompagnement des établissements dans cette démarche tout en élaborant de nouveaux mécanismes de soutien		DEP	Mars 2020 ¹⁵
		Attribuer une aide financière pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	Montant alloué selon les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux		

¹⁴ *Idem.*

¹⁵ *Idem.*

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
			fins de l'attribution de subventions		
		Organiser de la formation continue destinée aux intervenants scolaires du milieu privé pour qu'ils offrent des services adaptés aux EHDA	• Nombre et proportion d'établissements d'enseignement privés ayant bénéficié des services des personnes-ressources • Organisation de formations et de rencontres d'accompagnement pour les intervenants • Création d'un plan de formation tenant compte des besoins manifestés par le milieu • Nombre de formations planifiées tenant compte des besoins manifestés par le milieu		

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Poursuivre les activités visant l'appropriation du plan d'intervention comme outil d'intervention auprès des EHDAA dans les établissements d'enseignement privés et outiller ces établissements dans ce domaine pour répondre aux orientations ministérielles	Nombre de plans d'interventions déclarés dans le système Charlemagne et joints au dossier des élèves concernés	DEP	Mars 2020 ¹⁶
		Attribuer une aide financière pour l'embauche de ressources humaines affectées à l'aide aux EHDAA ou à la prévention des difficultés dans le cadre de projets particuliers en adaptation scolaire	- Montant alloué selon les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de l'attribution de subventions - Nombre d'établissements privés ayant embauché des ressources humaines pour l'aide aux EHDAA dans le cadre de projets particuliers		

¹⁶ *Idem.*

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
			en adaptation scolaire		

8.1.2. ÉDUCATION DES ADULTES

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Manque de matériel adapté lié aux programmes d'études	Améliorer les services d'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées	Soutenir la production de matériel et l'élaboration d'instruments divers (documents en braille, vidéos pour malentendants, etc.) destinés aux adultes handicapés	Nombre de documents adaptés produits	DEAFC	Mars 2020 ¹⁷
Manque de diversité dans les services offerts	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	Amorcer la production d'épreuves officielles numérisées (mesure aidante pour les élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés)	Nombre d'épreuves produites		
		Soutenir financièrement les centres d'éducation des adultes dans l'offre de services aux élèves ayant des	Montant alloué annuellement prévu aux règles budgétaires des commissions		

¹⁷ Puisqu'une année scolaire se déroule de septembre à juin, il est possible qu'en mars, les données ne soient pas disponibles et que les résultats liés à l'indicateur figurent dans le bilan du plan d'action suivant.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		besoins particuliers, dont les élèves handicapés	scolaires (aide additionnelle)		
		Soutenir financièrement les centres d'éducation des adultes dans l'établissement d'un plancher minimal de services à offrir aux élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés, et au personnel enseignant concerné	Montant alloué annuellement prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires (mesure <i>Accroche-toi en formation générale des adultes!</i>)		
	Favoriser le réseautage ainsi que le partage d'expertise et de bonnes pratiques concernant les élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	Soutenir et accompagner les commissions scolaires et les centres d'éducation des adultes, notamment en participant à des tables, à des colloques ou à des congrès, en organisant des rencontres pour le réseau ou en appuyant financièrement de tels moyens de réseautage et de diffusion mis en place par divers partenaires	- Nombre et types d'actions posées - Sommes octroyées	DEAFC	Mars 2020 ¹⁸

¹⁸ *Idem.*

8.1.3. FORMATION PROFESSIONNELLE

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Difficultés éprouvées au regard de l'accès à une formation qualifiante ou de la réussite scolaire sans l'aide nécessaire	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes ayant des besoins particuliers, dont les personnes handicapées, en mettant en œuvre des actions favorisant l'accès à la formation professionnelle	Développer les services éducatifs complémentaires visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires des élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés	Nombre d'actions réalisées ayant cette visée	DFP	Mars 2020 ¹⁹
		Soutenir financièrement les centres de formation professionnelle dans l'établissement d'un plancher minimal de services à offrir aux élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés, et au personnel enseignant concerné	Montant alloué annuellement prévu aux règles budgétaires des commissions scolaires (mesure <i>Accroche-toi en formation professionnelle!</i>)		

¹⁹ Puisqu'une année scolaire se déroule de septembre à juin, il est possible qu'en mars, les données ne soient pas disponibles et que les résultats liés à l'indicateur figurent dans le bilan du plan d'action suivant.

8.1.4. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Conséquences de l'augmentation rapide du nombre d'étudiants sur : • l'organisation locale des services; • les pratiques pédagogiques du personnel enseignant; • l'organisation de l'enseignement.	Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial et universitaire pour l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap	• Montants alloués • Proportion de nouveaux étudiants en situation de handicap inscrits dans les collèges et les universités qui ont bénéficié de services de soutien	DAEI	Mars 2020
	Soutenir la réussite scolaire des étudiants du collégial en situation de handicap	Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial en vue de libérer le personnel enseignant de sa charge d'enseignement, notamment pour qu'il : • offre un encadrement ou un accompagnement individualisés; • conçoive des activités pédagogiques adaptées; • mette sur pied des projets mobilisateurs; • adapte des activités pédagogiques ou du matériel d'apprentissage en fonction de pratiques pédagogiques	• Montants alloués • Nombre d'enseignants équivalents temps complet libérés par les collèges • Nombre d'activités ou de projets mis sur pied	DAEI	Mars 2020

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		inclusives, dont la conception universelle de l'apprentissage.			
Cadres méthodologiques ²⁰ ne permettant pas de tenir compte des personnes ayant des besoins particuliers dans l'élaboration des programmes	Bonifier la prise en compte des personnes ayant des besoins particuliers, dont les personnes handicapées, dans l'élaboration des programmes d'études techniques	Réviser le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques et, à cette occasion, analyser les enjeux associés à la prise en compte systématique de la réalité des personnes handicapées	Documents méthodologiques adaptés pour l'élaboration des programmes d'études techniques	Direction des programmes de formation collégiale	Mars 2020

²⁰ Il s'agit des guides concernant le processus de révision des programmes d'études.

8.1.5. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Difficultés liées au processus menant à une aide financière	Favoriser l'accès à l'aide financière aux études pour les personnes handicapées	Mettre en œuvre des activités de formation générale sur les mesures d'aide financière	- Nombre d'activités de formation offertes - Nombre de personnes formées	Direction générale des services de l'aide financière aux études	Mars 2020
		Maintenir l'accessibilité de l'information générale à propos de l'aide financière aux études sur le site Web du Ministère ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i>	Nombre de plaintes reçues provenant d'étudiantes et d'étudiants handicapés et ayant un lien avec les processus de demande d'aide et l'information sur les mesures offertes	DPP Bureau des recours de l'Aide financière aux études	En continu
		Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour des besoins particuliers, aux services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère			
		Maintenir le versement de l'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme			

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		d'allocation pour des besoins particuliers			
Manque d'adaptation des programmes d'aide financière en fonction de l'évolution des besoins des personnes handicapées	Assurer un traitement équitable et sur mesure aux personnes handicapées poursuivant des études	Poursuivre les travaux entamés en vue de réviser les critères d'admissibilité et les mesures offertes en ce qui concerne les personnes handicapées dans le cadre des programmes d'aide financière aux études pour que ceux-ci soient en conformité avec la définition d'une personne handicapée, ainsi que le stipule la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	• Modifications à la <i>Loi sur l'aide financière aux études</i> (RLRQ, chapitre A-13.3) ou au <i>Règlement sur l'aide financière aux études</i> (RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1), ou aux deux, dans la section portant sur la situation des personnes handicapées • Date de mise à jour de la <i>Loi</i> ou du <i>Règlement</i>.	DPP	Mars 2020

8.1.6. LOISIR ET SPORT

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Possibilités réduites de pratiquer des loisirs, des sports ou des activités physiques et de plein air en raison de besoins particuliers et d'un manque de soutien ²¹	Augmenter le niveau de pratique de loisirs, de sports ou d'activités physiques et de plein air chez les personnes handicapées	Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'élaboration des mesures liées à la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL)	Nombre de mesures tenant compte des besoins des personnes handicapées dans le cadre de la PAPSL	Secteur du loisir et du sport En collaboration avec la DRPNIN	En continu
	Améliorer les lieux de pratique et les services offerts de sorte qu'ils favorisent l'intégration des personnes handicapées dans des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air	Veiller à ce que les installations, les aménagements et les sites financés à l'aide du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives tiennent compte des critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées	Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité	Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport (DIEGFLS) En collaboration avec la DRPNIN	En continu

²¹ Notamment un manque d'accompagnement, de transport ou d'équipement adaptés, d'accessibilité physique et financière, d'animation assurée par un personnel formé ou de mesures de sécurité appropriées.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Soutenir des projets d'aménagement tenant compte de l'accessibilité dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air	Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité	DIEGFLS En collaboration avec la DRPNIN	En continu
	Faciliter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air	Maintenir le soutien à l'accompagnement en loisir des personnes handicapées dans le cadre du Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées	- Nombre d'organisations soutenues - Nombre de personnes handicapées touchées - Nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs touchés - Montant total alloué	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu
		Maintenir le soutien aux fédérations œuvrant auprès des athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	- Nombre de fédérations handisports soutenues - Montant total alloué aux fédérations handisports	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu

		Maintenir le soutien à l'accessibilité des camps de vacances aux personnes handicapées dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances : • Volet <i>Soutien aux activités estivales</i> • Volet <i>Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées</i> • Volet <i>Soutien aux projets structurants</i>	Soutien aux activités estivales • Nombre de camps de vacances spécialisés soutenus • Montant total alloué pour les camps de vacances spécialisés Soutien à l'accompagnement • Nombre de camps de vacances soutenus • Nombre de personnes handicapées touchées • Nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs touchés • Montant total alloué au soutien à l'accompagnement Soutien aux projets structurants	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu
--	--	---	---	---	-------------------

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
			• Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées • Montant total alloué pour des projets s'adressant aux personnes handicapées		
		Maintenir le soutien concernant les personnes handicapées de l'initiative <i>Population active</i>	• Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées • Montant total alloué	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu
	Assurer un partage des responsabilités des organismes de loisir et de sport pour ce qui est des personnes handicapées et veiller à leur concertation	Poursuivre le soutien aux organismes, dont l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI), par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir	• Montants alloués aux deux organismes (AQLPH et FQLI)	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Poursuivre le soutien aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées dans leur offre de services et d'activités	• Montant total alloué • Nombre d'organismes soutenus	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu
	Faciliter le cheminement des athlètes handicapés vers l'excellence	Maintenir le soutien aux athlètes handicapés et aux fédérations qui les appuient pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs	• Nombre de fédérations handisports soutenues • Montant alloué aux athlètes handicapés	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu
		Soutenir les événements sportifs internationaux pour athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	• Nombre d'événements soutenus • Montant total alloué pour les personnes handicapées	DIEGFLS En collaboration avec la DRPNIN	En continu
		Soutenir les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive	• Nombre de fédérations handisports soutenues • Montant total alloué pour les personnes handicapées	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Soutenir les athlètes handicapés reconnus comme étant de niveau « Excellence » de même que leurs entraîneurs dans le cadre du programme Équipe Québec	• Nombre d'athlètes handicapés boursiers • Nombre d'entraîneurs boursiers • Montant total alloué pour les personnes handicapées	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
	Offrir un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient aux participants	Soutenir des projets visant la qualité de l'expérience des personnes handicapées dans les loisirs et les sports, notamment par : - la Carte accompagnement loisir (CAL); - la Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC); - la formation de sensibilisation <i>Mieux comprendre la différence pour mieux agir</i>; - la campagne de promotion Plein air accessible.	CAL - Nombre de personnes détentrices - Nombre d'organismes partenaires FACC - Nombre de formateurs - Nombre de personnes formées Sensibilisation : - Nombre de formations tenues - Nombre de participants Campagne Plein air accessible : - Nombre d'événements tenus - Nombre de régions touchées	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Soutenir des projets visant l'intégration de jeunes handicapés dans les camps de jour, notamment par : - le guide de référence <i>Vers une intégration réussie dans les camps de jour</i>; - la formation en accompagnement dans les camps de jour.	Guide de référence - Nombre d'organismes ayant fait l'évaluation de leur accessibilité selon les balises du guide Formation - Nombre de formatrices et de formateurs - Nombre de personnes formées - Nombre d'organismes soutenus	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Soutenir des organismes dans l'organisation d'événements visant la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air tels que : • Destination Loisirs; • le Défi sportif AlterGo; • les Olympiques spéciaux.	Destination Loisirs • Nombre de participantes et participants • Nombre de régions participantes Défi sportif AlterGo • Nombre de participantes et participants Olympiques spéciaux • Nombre de participantes et participants	DSLAP En collaboration avec la DRPNIN	En continu
		Soutenir les organisations dans l'élaboration de règlements de sécurité s'appliquant aux loisirs et aux sports pratiqués par les personnes handicapées	• Nombre d'organismes soutenus	Direction de la sécurité dans le loisir et le sport En collaboration avec la DRPNIN	En continu

8.2. ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION

8.2.1. COMMUNICATION

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Difficultés d'accès à certaines informations	Faciliter la recherche et la consultation de l'information	Poursuivre les efforts pour améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère aux personnes handicapées et respecter le Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0)	Nombre de plaintes reçues	Service du Web et du soutien aux opérations (SWSO)	En continu
		Mettre à jour la page Accessibilité du site Web	Date de la mise à jour de la page	SWSO	Juin 2019
Difficultés d'accès à certains documents	Faciliter l'accès à certains documents pour les personnes handicapées	Poursuivre le travail d'adaptation des documents conformément au Standard sur l'accessibilité des sites Web ²² (SGQRI 008 2.0).	- Nombre de documents accessibles - Nombre de demandes d'adaptation de documents traitées	Service du conseil stratégique et de l'édition	En continu
		Mettre à jour la section « Des services accessibles » dans la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens conformément à la politique <i>L'accès aux documents et aux</i>	Date de la mise à jour de la section	DPESR en collaboration avec la DC	Mars 2020

²² Si une personne éprouve de la difficulté à consulter une page, un formulaire ou un document, elle peut communiquer avec l'équipe des renseignements généraux. Les documents pourront être adaptés, si elle en fait la demande.

Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorit��es	Indicateurs	Responsable	��ch��ance
		<i>services offerts au public pour les personnes handicap��es</i>			

8.2.2. TRAITEMENT DES PLAINTES

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	Maintenir le processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées	Nombre de plaintes déposées par des personnes handicapées	DAIP	Mars 2020
		Identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	Mise en place graduelle d'une typologie des obstacles rencontrés	DAIP	Mars 2020

8.3. ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC

8.3.1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Difficultés d'accès aux lieux de formation	Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées dans les établissements scolaires	Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977 dans les commissions scolaires	Nombre d'écoles rendues accessibles par la réalisation du plan d'action concernant l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977	DEDIES	En continu ²³
		Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation relatifs aux infrastructures, aux installations et aux établissements fréquentés par le public	Nombre d'écoles construites ou agrandies selon ces normes d'accessibilité	DEDIES	En continu

²³ Une mise à jour annuelle est demandée aux commissions scolaires pour savoir quels bâtiments sont devenus accessibles.

Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Difficultés d'accès aux lieux de travail	Maintenir des lieux accessibles au personnel du Ministère et aux usagers de ses services	Assurer l'accessibilité des bâtiments concernés et de l'espace de travail ²⁴	Nombre de plaintes concernant l'accessibilité des lieux	DRMGC	En continu
Manque de prise en compte des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement	Respecter les obligations liées à l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> ²⁵	Maintenir les pratiques actuelles, spécialement celles qui répondent aux besoins des personnes handicapées	Nombre de plaintes concernant les processus d'approvisionnement	DRMGC	En continu
Difficulté à trouver un emploi stable facilitant l'intégration professionnelle et sociale	Favoriser l'embauche des personnes handicapées	Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible de représentativité du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, fixée à 2 % des employés réguliers ²⁶	Nombre et pourcentage d'employées et d'employés permanents handicapés	DRH	En continu

²⁴ Les mesures s'appliquent aux espaces administratifs loués par le Ministère et non aux espaces communs gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). L'accès extérieur aux immeubles où le Ministère occupe des bureaux administratifs est assuré par la SQI, qui effectue sa reddition de comptes dans le cadre de son plan d'action.

²⁵ En vertu de l'article 61.3 de la *Loi*, « les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ».

²⁶ Le Ministère participe aussi au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. Ce programme offre aux personnes handicapées la possibilité d'occuper un emploi occasionnel dans la fonction publique québécoise et de développer leurs compétences au travail.

Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		Publier un infogestionnaire ²⁷ pour informer les gestionnaires que la DRH et la DRMGC peuvent les accompagner dans l'accueil d'une personne handicapée	Publication d'un infogestionnaire lors de la diffusion du Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées	DRH et DRMGC	Un mois suivant le lancement du Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées

8.3.2. COORDINATION

Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées	Indicateurs	Responsable	Échéance
Manque de connaissances sur les défis rencontrés par les personnes handicapées	Identifier les obstacles vécus par les personnes handicapées afin de mieux les prendre en compte	Création d'un comité-conseil constitué d'employées et d'employés handicapés	- Date de la mise en place du comité-conseil - Nombre de rencontres tenues avec le comité	DPGS	Mars 2020
		Analyser la recommandation 1 du bilan de la mise en œuvre de la politique <i>L'accès aux documents et aux services</i>	Élaboration d'une fiche d'analyse sur les services utilisés par le public et les		

²⁷ Un infogestionnaire est un courriel transmis exclusivement aux gestionnaires du Ministère.

Obstacles prioritisés	Objectifs visés	Actions prioritisées	Indicateurs	Responsable	Échéance
		<i>offerts au public pour les personnes handicapées</i> , qui consiste à offrir de la formation sur les besoins des personnes handicapées au personnel en contact direct avec le public	besoins des personnes handicapées • Date de la transmission de cette fiche à la Direction générale des politiques et de la performance ministérielle		
Difficultés d'accès pour les personnes handicapées et leur famille aux programmes, aux mesures et aux services qui leur sont destinés	Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille	Collaborer aux travaux de l'OPHQ visant l'élaboration d'outils et de moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille	• Participation du Ministère au comité directeur du chantier de simplification des démarches d'accès • Nombre de rencontres auxquelles le Ministère a participé	DPGS	Mars 2020

EDUCATION.GOUV.QC.CA

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 